



## Cession de parts de selarl

Par **slath**, le **07/01/2009** à **04:37**

bonjour!

j'ai acquis des parts dans une selarl en 2003 ainsi que mon ami à l'époque. Nous sommes tous les 2 associés gérants dans cette selarl avec 6 autres personnes. En 2004 nous nous sommes mariés sous le régime de la communauté des biens. Et aujourd'hui, je désire cesser mon activité pour raisons familiales, et donc "céder" mes parts à mon mari. Nous avons obtenu l'agrément des associés; et mes parts sont nanties. Comment faire pour que je ne sois plus associée gérante (sinon, j'empêche un nouvel associé de prendre ma place: nous pouvons qu'être 8 associés au maximum) et que mes parts reviennent à mon mari? merci pour votre aide.